



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

2020-05-19

À une séance extraordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue par téléconférence le 19 mai 2020, à 10 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Lucie Lavoie Thomas Lavoie
France Nicolas Luc Beauchamp James Gauthier

Monsieur le conseiller Denis Beauchamp se joint à la rencontre à 10h42.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Carol Fortier.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Octroi du contrat réfection du Chemin Saint-Hyacinthe (RIRL) ;
4. Engagement d'un étudiant ;
5. Autorisation services juridiques FQM (COVID-19) ;
6. Engagement d'un urbanisme poste temporaire ;
7. Autorisation services des vérificateurs – T4 et Relevé -1 amendés et autre ;
8. Levée de l'assemblée.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2020-05-92

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que l'assemblée soit ouverte à 10h30

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020-05-93

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



3. OCTROI DU CONTRAT RÉFECTION DU CHEMIN SAINT-HYACINTHE (RIRL)

2020-05-94

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres pour la réfection du Chemin Saint-Hyacinthe a été déposé sur le site de la SEAO le 15 avril ;

CONSIDÉRANT que dans le contexte actuel de l'état d'urgence sanitaire les soumissionnaires ne pouvaient assister à l'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT qu'un enregistrement de l'ouverture a été déposé sur le site de la SEAO afin de se conformer aux directives gouvernementales ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 15 mai 2020 à 11 h 15, dont les résultats, sont ci-dessous :

CONSIDÉRANT la recommandation d'octroi déposée par la firme Groupe Laurence ingénieur civil ;

FRANROC, Division de Sintra inc.	405 819,26 \$
Uniroc Construction inc.	371 019,22 \$
Les entreprises Bourget inc.	377 775,69 \$
Les Pavages Lafleur Inc.	334 699,40 \$

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que ce conseil désire retenir les services de l'entrepreneur Les Pavages Lafleur inc. Ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que le maire à signer l'entente concernant l'exécution des travaux avec l'entrepreneur retenu.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4. ENGAGEMENT D'UN ÉTUDIANT

2020-05-95

CONSIDÉRANT la résolution #2020-05-82 mandatant le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la sélection d'un candidat ou une candidate pour occuper un poste d'assistant au responsable des travaux publics ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaitait engager un candidat possédant un permis de conduire ;

CONSIDÉRANT que monsieur Adrien Chabot répond aux attentes de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que dans le contexte actuel de l'état d'urgence sanitaire que la subvention pour l'emploi d'un étudiant n'est toujours pas accessible ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que l'engagement de monsieur Adrien Chabot pour la période estivale se fasse du 1^{er} juin au 15 août 2020 et que les sommes nécessaires pour couvrir le salaire et les avantages sociaux soient pris dans les surplus dégagé dans différents postes affectés par la fermeture de certains services municipaux.



Que ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à engager sporadiquement monsieur Chabot advenant que ses services soient requis avant le 1^{er} juin ;

ET que ce Conseil autorise monsieur Chabot à se procurer une paire de bottes de sécurité ainsi que des gants et que sur présentation des factures cette dépense lui soit remboursée.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

5. AUTORISATION SERVICES JURIDIQUES FQM (COVID-19)

2020-05-96

CONSIDÉRANT que dans le contexte actuel de l'état d'urgence sanitaire les normes gouvernementales évoluent très rapidement ;

CONSIDÉRANT que l'équipe de la FQM suit de très près l'évolution de la situation quotidiennement et que les experts sont disponibles pour supporter ses membres, et ce, très rapidement ;

CONSIDÉRANT que pour la prise de décisions la directrice générale et secrétaire-trésorière a besoin d'informations directement en lien avec les normes gouvernementales qui sont ajustées hebdomadairement ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à consulter les services juridiques de la FQM pour toutes les questions en lien avec les normes gouvernementales dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6. ENGAGEMENT D'UN URBANISME POSTE TEMPORAIRE

2020-05-97

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement de commencer le déconfinement et de permettre la réouverture graduelle des différents services municipaux ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement permet aux municipalités de rappeler au travail ses employés des services essentiels de moins de 70 ans ;

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme n'est pas reconnu comme un service essentiel ;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial pour la Municipalité d'assurer la santé et la sécurité de son urbaniste en raison de son âge ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite offrir un minimum de réponses à ses citoyens en matière d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :



Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à engager monsieur Dave Sylvestre pour pourvoir le poste d'urbanisme temporaire d'une journée par semaine ou selon les besoins pour la période d'état d'urgence, et ce, tant et aussi longtemps que les personnes de plus de 70 ans ne seront pas autorisées à réintégrer le marché du travail.

Et que ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à défrayer les coûts d'une formation du logiciel pour l'émission de permis si nécessaire.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7. AUTORISATIONS SERVICES DES VÉRIFICATEURS – T4 ET RELEVÉ 1 AMENDÉS ET AUTRES

2020-05-98

CONSIDÉRANT que lors de l'émission des T4 et Relevé 1 de cette année, les documents émis pour l'employé 02-001 étaient erronés ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir recours à un fiscaliste de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) afin d'étudier les détails de l'entente de départ et émettre une recommandation sur la façon d'émettre les relevés fiscaux adéquats à la situation ;

CONSIDÉRANT que pour clore le dossier, un mémo devait être fourni pour expliquer les lois fiscales qui s'appliquent ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil entérine la démarche entreprise dans ce dossier par la directrice générale et secrétaire-trésorière et autorise le paiement de la facture de RCGT au poste 02-130-00-413.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-05-99

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que l'assemblée soit et est levée à 10h45.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Carol Fortier
Maire

Lorraine Briand
Directrice générale
et secrétaire-trésorière